A

Le président doit rayer [redacted] initialer tout [redacted], sur la présente formule, est inutile ou étranger à ce procès.

Formule de Procès Verbal de Cour Martiale
~~Générale ou~~ de District

Procès verbal d'une Cour martiale de District tenue à No. 4 District Depot, Jacques Cartier Barracks, Montreal South, P.Q. le 15 septembre 19 43 par ordre de Major-Général E.J. Renaud, C.B.E. Commandant le District Militaire No. 4.

en date du 10ième jour de septembre 19 43.

Major J.A.G. Dubeau, Président.
Specially Employed List, No. 4 District Depot, C.A.,
attached to Headquarters, Military District No. 4.

Membres.

Captain F.B. Wright,
15th (Reserve) Armoured Regt.(6th D.C.R.C.H.) C.A.,
attached to C.A.(B) T.C. No. 41, C.A.

Lieut. (A/Captain) J.C.A. Landry,
Le Regiment de Maisonneuve, C.A.,
attached to St.Jerome School of Army Instruction, C.A.

Procès de * D-612246, Pte. Antonio DROUIN, General List No. 4 NRMA Clearing Depot, attached to No. 4 District Depot, C.A.

L'ordre de convocation de la Cour, l'acte d'accusation et le sommaire de la preuve sont déposés devant la Cour.

La Cour s'assure que les prescriptions des Règles de Procédure 22 et 23 ont été observées. x

L'accusé est amené devant la Cour.

Procureur ‡ Lieut. L.C. Carroll, Specially Employed List, No. 4 District Depot, C.A., att'd to Headquarters, Military District No. 4

officier défenseur † 2nd Lieut. J.J. Sylvain, General List, C.A., attached to No. 4 District Depot, C.A.

L'audience commence à 10.20 heures. de l'avant-midi.

L'ordre de convocation de la Cour est lu et est marqué "I" signé par le Président et versé au dossier.

Les noms du président et des membres de la Cour sont lus à portée d'oreille de l'accusé et chacun d'eux répond à l'appel de son nom.

Q. 1 *Question du Président à l'accusé.* Avez-vous objection à être jugé par moi comme Président, ou par un des officiers que vous venez d'entendre nommer?

R. 1 *Réponse de l'accusé.* **Non, monsieur.**

(N.B. — L'objection, le cas échéant, doit être consignée avec la décision de la Cour, sur une feuille séparée.)

---

* Insérer le No, le grade, les nom et prénoms, le Régiment et l'emploi (le cas échéant).
† Insérer le rang et le nom et, au besoin, le régiment.
‡ Insérer la qualité.

M.F.R. 271A
5M—9-43 (4790)
H.Q. 1773-39-224

x Je me suis assuré qu'aucun des officiers désignés comme membres de la Cour n'a précédemment été membre d'un conseil d'enquête ayant examiné la cause soumise à la présente cour martiale.

Le président de la C.M.D.,

(J.A.G. Dubeau) major.